



MAIRIE DE LURY SUR ARNON
25 rue de la Mairie - 18120 LURY SUR ARNON

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2023**
18h30 à Lury sur Arnon

L'an deux mille vingt-trois, le 16 février à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de LURY-SUR-ARNON, convoqué, s'est réuni salle de la Mairie, sous la présidence de Madame Chantal CREPAT, Maire de LURY-SUR-ARNON

Présents : Chantal CREPAT, Annick GAUSSET, Angélique LAMY, Aude TIVRIER, Sophie VIVIEN, Thierry CHERRIER, Jean-Sylvain GUILLEMAIN, Bernard MITTON, Jean-François PETIT

Absents ou Excusés : Christophe CHARRIOT (Pouvoir à Chantal CREPAT), Laëtitia FOUSSARD (Pouvoir à Thierry CHERRIER), Arnaud HEMERET (Pouvoir à Jean-Sylvain GUILLEMAIN)

Secrétaire de séance : Thierry CHERRIER

Ouverture de la séance : 18h31

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION

Le Conseil Municipal convoqué à Lury sur Arnon, s'est tenu le 2 février 2023.

Après avoir entendu le Maire rappeler les grandes lignes du dernier conseil municipal, le procès-verbal est approuvé par les membres présents (12 « Pour »).

**2 – DELIBERATION PORTANT SUR LE CHOIX DES ENTREPRISES RETENUES POUR LE
« PROJET DE CONSTRUCTION D'UN CABINET POUR PERMANENCES MEDICALES »**

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal les entreprises ayant répondues pour le « projet de construction d'un cabinet pour permanences médicales » à savoir :

LOT N° 1	: GROS OEUVRE – VRD	90 834,52 € HT
LOT N° 2	: OSSATURE	23 550,18 € HT
LOT N° 3	: COUVERTURE	23 400,00 € HT
LOT N° 4	: MENUISERIE EXTERIEURE	11 130,68 € HT
LOT N° 5	: PLATRERIE	10 908,56 € HT

LOT N° 6	: MENUISERIE INTERIEURE	4 756,40 € HT
LOT N° 7	: ELECTRICITE	10 883,79 € HT
LOT N° 8	: PLOMBERIE – SANITAIRE- CHAUFFAGE	12 630,74 € HT
LOT N° 9	: PEINTURE ET SOL	6 810,27 € HT
	TOTAL	194 905,14 € HT

2023006 DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A SIGNER LE MARCHE RELATIF AU « PROJET DE CONSTRUCTION D'UN CABINET POUR PERMANENCES MEDICALES »

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

👉 D'AUTORISER Madame le Maire à signer le marché public suivant d'un montant de **194 905,14 € HT**

« PROJET DE CONSTRUCTION D'UN CABINET POUR PERMANENCES MEDICALES »

LOT N° 1 : GROS OEUVRE – VRD

Entreprise : JD CONSTRUCTION 2 – ZAC Aujonnière – Rue Marcel Paul – 18100 VIERZON

Montant du marché : 90 834,52 € HT

LOT N° 2 : OSSATURE

Entreprise : SARL Pascal PETIT – 18 Route de Neuvy – 41300 THEILLAY

Montant du marché : 23 550,18 € HT

LOT N° 3 : COUVERTURE

Entreprise : SOCIETE ETANCHEITE BARDAGE – 14 Rue de l'Espérance – 18400 SAINT CAPRAIS

Montant du marché : 23 400,00 € HT

LOT N° 4 : MENUISERIE EXTERIEURE

Entreprise : SAS MENUISERIE MOREAU – La Grande Justice – BP 03 – 36340 CLUIS

Montant du marché : 11 130,68 € HT

LOT N° 5 : PLATRERIE

Entreprise : EURL BOISSERY Frédéric – 5 La Cure – 18200 ARCOMPS

Montant du marché : 10 908,56 € HT

LOT N° 6 : MENUISERIE INTERIEURE

Entreprise : ATELIER MENUISERIE DES FORGES – 9 Route de Foëcy – 18100 VIERZON

Montant du marché : 4 756,40 € HT

LOT N° 7 : ELECTRICITE

Entreprise : SOCIETE DUNOISE D'ELECTRICITE ET D'ELECTRONIQUE – 111 Avenue de la Prospective – 18000 BOURGES

Montant du marché : 10 883,79 € HT

LOT N° 8 : PLOMBERIE – SANITAIRE- CHAUFFAGE

Entreprise : PLOMBERIE DU HAUT BERRY – ZA Les Petits Clais – 18110 SAINT MARTIN D'AUXIGNY

Montant du marché : 12 630,74 € HT

LOT N° 9 : PEINTURE ET SOL

Entreprise : AUBERGER PEINTURE ET SOLS – 19 Allée Napoléon III – 18000 BOURGES

Montant du marché : 6 810,27 € HT

 **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget communal 2023

 **D'AUTORISER ET CHARGE** Madame le Maire de faire toutes les démarches nécessaires dans les meilleurs délais et l'autorise à signer les documents y afférents.

3 – DELIBERATION PORTANT SUR LE PLAN DE FINANCEMENT DETR POUR LE « PROJET ASSAINISSEMENT » (DOSSIER N°2)

Suite à une erreur matérielle sur le montant de la demande de subvention auprès du Conseil Départemental et à l'agence de l'eau, il convient de reprendre celle-ci avec les bons montants.

DELIBERATION PORTANT SUR LA CREATION D'UN SYSTEME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF - DOSSIER N° 2: TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DE LA ZONE SUD - DEMANDE DE SUBVENTION A LA DETR ET/OU DSIL 2023

Madame le Maire rappelle au Conseil que le zonage d'assainissement de la commune a été arrêté en 2017 et fixe les zones qui seront desservies par l'assainissement collectif.

Les travaux de création du système d'assainissement collectif comportent la construction d'une station d'épuration et de postes de refoulement, ainsi que la création des réseaux d'assainissement. Le montant global des dépenses pour le projet s'élève à 3 790 000 € HT.

Le dossier sera décomposé en deux parties distinctes, correspondant à deux dossiers de demande de subvention DETR :

- Dossier n° 1 : Travaux de construction de la station d'épuration, des postes de refoulement, du réseau d'assainissement de la zone nord et réalisation des contrôles de réseaux.
- Dossier n° 2 : Travaux de construction du réseau d'assainissement de la zone sud.

La présente délibération concerne la demande de subvention DETR pour le dossier n° 2. Le montant de dépenses relatif à ce dossier est de **2 150 000 € HT**.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant (montants hors taxes) :

- Montant de l'opération : 2 150 000 € HT
- Aide de l'Etat (DETR et/ou DSIL) : 400 000 € HT
- Aide de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne : 300 000 € HT
- Aide du Conseil Départemental du Cher : 322 500 € HT
- Financement par le budget communal : 1 127 500 € HT

2023007 - DELIBERATION PORTANT SUR LA CREATION D'UN SYSTEME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

DOSSIER N° 2 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DE LA ZONE SUD - DEMANDE DE SUBVENTION A LA DETR ET/OU DSIL 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- ✚ **D'INSCRIRE** le présent projet au budget 2023,
- ✚ **D'APPROUVER** le plan de financement présenté ci-dessus,
- ✚ **DE SOLLICITER** l'aide de l'État (demande de DETR et/ou DSIL) au montant maximum, pour réaliser ces travaux.

4 – PRESENTATION DES PROJETS POUR 2023 PAR DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Suite à la présentation de Camille CHARRIOT accompagnée de quelques membres du CMJ, pour l'année 2023 seront organisées les activités suivantes :

- *Le 03/03/2023 : Visite de l'usine de M. PHILIPPE à Mehun sur Yèvre*
- *Le 02/04/2023 : Chasse aux œufs à Lury sur Arnon*
- *Le 05/04/2023 : Visite du Tribunal correctionnel de Bourges*

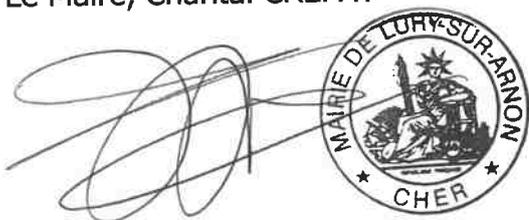
- *Le 03/06/2023 : Balade à pied ou à vélo*
- *Le 04/06/2023 : Concours de pêche*
- *Echange avec le Conseil Municipal des Jeunes de Reuilly et terminé par une activité canoë*
- *Visite aux résidents de la MARPA (1 fois/mois le mercredi ou samedi après-midi)*
- *Journée festive (septembre)*
- *Nettoie ta nature (septembre – octobre)*
- *Peinture des tables en bois.*

5 – QUESTIONS DIVERSES

- *Evocation d'une éventuelle fermeture de classe pour la rentrée scolaire 2023 / 2024*
- *Evocation du nettoyage et de la désinfection de l'intérieur du clocher avec l'installation de grillage de protection contre l'invasion des pigeons*

La séance est levée à 19h20

Le Maire, Chantal CREPAT



Le secrétaire de séance, Thierry CHERRIER

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned below the name of the secretary.